

LICENCE FFT

Il existe **4 types de licences** (Club, Web, Découverte, Scolaire) permettant de pratiquer toutes les disciplines proposées par la Fédération Française de Tennis. Seules les licences Club et Web, délivrées par les clubs/structures habilitées ou prises en ligne, en cours de validité sur la saison sportive, permettent de disputer des compétitions officielles homologuées. Celles-ci doivent en plus porter le statut médical « Compétition Autorisée ».

ANNÉE SPORTIVE FFT

Elle est établie **du 1^{er} septembre au 31 août**. L'année sportive porte le millésime de l'année civile débutant le 1^{er} janvier compris dans l'année sportive (soit saison 2021 à compter du 01/09/2020). En raison de la crise sanitaire, les résultats pour le calcul du classement sont pris en compte sur les années sportives 2020 et 2021.

CATEGORIE D'ÂGE

Il existe différentes catégories d'âge (hommes et femmes), valables tout au long de l'année sportive et déterminées en fonction de l'année de naissance du licencié : **Jeunes** (6 ans et moins, 7 ans et moins, 8 ans, 9 ans, 10 ans, 11 ans, 12 ans, 13/14 ans, 15/16 ans, 17/18 ans), **Seniors** et **Seniors Plus** (+ 35 ans, + 40 ans, + 45 ans, + 50 ans, + 55 ans, + 60 ans, + 65 ans, + 70 ans, + 75 ans).

Les Jeunes autorisés à participer à une compétition dans une catégorie supérieure (voir règles d'autorisation à jouer en catégorie supérieure) et les Seniors Plus qui participent à une compétition dans une catégorie d'âge inférieure, jouent selon la réglementation propre à la catégorie dans laquelle se déroule la partie. Des règles spécifiques (temps de repos entre les parties, nombre de parties par jour...) sont également appliquées.

COMPÉTITIONS OFFICIELLES HOMOLOGUÉES

Il s'agit de toutes les épreuves organisées par la **Fédération, les Ligues, les Comités Départementaux, les Clubs, les Structures Habilitées** dont les résultats sont saisis sur les **Applications Fédérales**. Les compétitions peuvent être :

- **des Championnats par Équipes** avec une remontée des résultats via la Gestion Sportive (GS)
- **des Tournois / Championnats Individuels** avec une remontée des résultats via l'Application des Epreuves Individuelles et Mon Outil Juge Arbitre (AEI/MOJA)
- **des Matches Libres** avec une remontée des résultats via ADOC (Aide au Développement des Clubs) et/ou Ten'Up et/ou Ten'Up enseignant

D'autres épreuves validées par le Comité Technique d'Homologation (CTH) ainsi que certaines épreuves internationales organisées par les instances du Tennis (Tennis Europe, ITF, WTA, ATP) peuvent être prises en compte dans le calcul du classement français.

FORMATS DE JEU DES COMPÉTITIONS OFFICIELLES HOMOLOGUÉES

Il existe **9 formats de jeu officiels** qui tiennent compte : des catégories d'âges des participants, du type de l'épreuve, du nombre de parties jouées par jour, du temps de repos, de l'application du point décisif à 40 A, du super jeu décisif en guise de 3^e manche...

Le format de jeu de l'épreuve est déterminé par les organisateurs de la compétition. A noter que pour certaines catégories d'âge et/ou compétitions, certains formats de jeu ne sont pas autorisés. Des coefficients sont également appliqués pour le calcul du classement.

OFFICIELS DE L'ARBITRAGE

Les **juges-arbitres** sont responsables de l'organisation sportive, du bon déroulement des compétitions, du respect des règles et de l'enregistrement des résultats. Dans tous les cas, les clubs organisateurs sont responsables de la sincérité et du respect des délais pour la transmission des résultats.

TYPES DE COMPÉTITIONS OFFICIELLES HOMOLOGUÉES

Il existe **trois types** de compétitions officielles homologuées ayant des dispositions spécifiques (longueur/largeur de terrain, hauteur du filet, type de balles) :

- **Compétition Orange** : concerne les catégories **6 ans et 7 ans (sous certaines conditions), 8 ans, 9 ans, 10 ans de niveau « Orange »**. Les enfants de niveau « Rouge » de ces mêmes catégories d'âges sont également autorisés à prendre part à ces compétitions. Les résultats apparaissent dans le palmarès mais ne comptent pas dans le calcul du classement.
- **Compétition Verte** : concerne toutes les catégories d'âge **6 ans et 7 ans (sous certaines conditions)** et à partir de **8 ans** possédant un échelon dans le classement FFT. Cependant, ces compétitions sont principalement destinées aux joueurs NC/4^e série. Les résultats sont pris en compte dans le calcul du classement.
- **Compétition Jaune** : concerne toutes les catégories d'âge à partir de **11 ans**. Les joueurs des catégories **10 ans et moins** sont autorisés à jouer s'ils possèdent au minimum le classement de **30/3**.

La participation aux **compétitions officielles homologuées** des enfants des catégories **6 ans et 7 ans** est soumise aux validations du médecin régional, du CTR de la ligue de rattachement puis avoir reçu l'accord de la Direction Technique Nationale (DTN).

Il existe des **compétitions officielles non homologuées** pour les enfants de **4 à 10 ans** ouvertes à tous appelées **Plateaux Galaxie Tennis** et disputées dans des conditions spécifiques (niveaux : blanc, violet, rouge et orange, vert) et format de jeu particuliers.

ÉPREUVES DANS LES COMPÉTITIONS OFFICIELLES HOMOLOGUÉES

Les compétitions officielles homologuées sont organisées en différentes **épreuves** en fonction des caractéristiques suivantes :

- les **catégories d'âges** autorisées
 - la **nature** (Simple Messieurs, Simple Dames, Double Messieurs, Double Dames, Double Mixte). Pour certaines compétitions Orange (catégorie 10 et moins) et/ou Vertes (jusqu'à la catégorie 12 ans et moins), le sexe des compétiteurs dans la nature de l'épreuve ne rentre pas en considération. On parle juste de « simple » et de « double ».
 - **des niveaux / classements** autorisés
 - **des formats** de matchs utilisés
- A noter que les **matchs libres** sont ouverts :
- aux jeunes des catégories 18 ans et moins dans les conditions de jeu Orange, Vert, Jaune. Pour ces matchs, la catégorie et le sexe ne sont pas renseignés
 - aux adultes dans les conditions de jeu Vert (ADOC uniquement) et Jaune. Il existe des restrictions de participation pour les jeunes.

ORGANISATION DES COMPÉTITIONS OFFICIELLES HOMOLOGUÉES

Le déroulement des compétitions est laissé au libre choix des organisateurs. Certaines compétitions sont à **élimination directe** alors que d'autres proposent une formule garantissant **plusieurs matchs / rencontres** (poules, TMC, etc..).

SAISIE DES RÉSULTATS

Pour le calcul du classement, la prise en compte des épreuves par équipes (via GS), des épreuves individuelles (via AEI/MOJA) ainsi que des matchs libres (via ADOC, Ten'Up, Ten'Up enseignant) est **immédiate** une fois la saisie effectuée.

TEN'UP

Il s'agit d'une application mobile et un site internet, **accessible gratuitement à tous**, qui facilite l'accès à la pratique. Chaque compétiteur peut éditer sa licence, rechercher et s'inscrire à une compétition individuelle (tournoi/championnat), consulter son palmarès, suivre et simuler son classement, modifier ses coordonnées, etc.

CLASSEMENT FRANÇAIS

Le classement national comprend **quatre séries** ordonnées de la manière suivante :

1^{re} Série – 2^e Série – 3^e Série et 4^e Série. Chaque série comprend un nombre d'échelons où sont placés les joueurs en fonction de leur niveau. Le classement peut débuter à partir de la catégorie d'âge **8 ans**. Des dérogations existent pour les joueurs des catégories 6 ans et 7 ans.

- le classement des **1^{re} série** (N°1 à N°20 pour les Dames et N°1 à N°30 pour les Messieurs) est un classement qui ordonne les joueurs de N°1 à N°30 et les joueuses de N°1 à N°20. Il est établi par comparaison des palmarès des joueurs(ses) concernés(ées).
- le classement des **2^e, 3^e et 4^e séries** est issu d'un **calcul informatique**.

Le classement national est un classement de **simple**, valable toute la saison sportive. Il peut être mis à jour chaque mois. Les joueurs ont un classement de double lié à leur classement de simple (sauf cas spécifiques).

PUBLICATION ET TYPES DE CLASSEMENT

On distingue **deux types** de calculs informatiques :

- classement mensuel** (publié généralement le 1^{er} lundi de chaque mois) : le classement des adversaires pris en compte est **le classement avant calcul**. Chaque mois, le calcul est refait en prenant en compte les évolutions du mois précédent. **Seule la montée est possible lors de ce classement**. Les joueurs de 1^{re} série et la montée en 1^{re} série ne sont pas concernés par le classement mensuel.
- classement final** (date à confirmer) : le classement des adversaires pris en compte est **le classement futur obtenu après calcul**. Lors de ce classement, **il est possible de monter, de descendre ou de se maintenir**.

LES PRINCIPALES RÈGLES DE CALCUL

Seuls les résultats **des compétitions officielles homologuées des millésimes 2020 et 2021** sont pris en compte dans le calcul du classement. Les principales règles sont :

- limitation de montée / descente** : un joueur ne peut monter **au-dessus du classement avant calcul** de tous ceux qu'il a battus (hors WO, match ITF Seniors Plus) ou s'il n'a battu que des joueurs moins bien classés que lui, il ne pourra monter plus haut que son **propre classement** exception faite pour les 4^e série qui pourront monter **un classement au dessus**. Par ailleurs, un joueur **ne peut descendre que d'un classement**, sauf cas particuliers.
- méthode de calcul** : un joueur sera maintenu au classement pour lequel il aura un nombre de point égal ou supérieur au nombre minimum de points requis (*voir grille*).
- nombre de victoires prises en compte** : lors du calcul, **seules les meilleures victoires en nombre limité** sont prises en compte. Ce nombre dépend **du classement auquel est calculé le joueur**. Le nombre de victoires prises en compte peut **évoluer** (en positif, comme en négatif) selon une grille déterminée, en fonction du calcul du delta suivant : **V-E-2I-5G**.

V = nombre de victoires (victoires par WO et bonus Championnats compris) ; **E** = nombre de défaites à classement égal (défaites par WO non comprises) ; **I** = nombre de défaites à classement inférieur (défaites par WO non comprises)

G = nombre de défaites à 2 classements inférieurs ou plus

Dans cette opération, il faut prendre en considération **le classement auquel est calculé le joueur, les classements de ses adversaires** (classement **avant calcul** : mensuel / classement **après calcul final**). Enfin, dans le calcul du delta, chaque victoire et chaque défaite doivent également être affectées du coefficient attribué aux différents matchs considérés.

- Points attribués** : un nombre de points est attribué pour chaque victoire prise en compte dans le calcul (hors victoire par WO) en fonction du **classement auquel est calculé le joueur** et en fonction **du classement de ses adversaires** (classement **avant calcul** : mensuel / classement **après calcul final**) selon une grille déterminée. En conséquence, à chaque classement auquel les joueurs sont positionnés, **un nouveau calcul** est effectué. De plus, pour chaque partie gagnée, un **coefficient** tenant compte du **type de compétition, du format de jeu et de la catégorie d'âge de l'épreuve** est affecté au nombre de points attribués.

- WO (forfait)** : un joueur ne jouant / débutant pas un match, même pour raison médicale, est sanctionné d'une **défaite par WO**. A partir du 3^e WO, chaque défaite est considérée comme une défaite à **deux classements inférieurs**. A partir du 5^e WO, le classement du joueur sera automatiquement descendu d'un classement par rapport au classement calculé.

LES BONIFICATIONS

Sur la période de prise en compte des résultats, des bonifications peuvent venir s'ajouter au calcul du bilan :

- bonification + 15 points par partie gagnée en Championnat de France Individuels et épreuves qualificatives (+ 45 points au maximum)
- bonus Vainqueurs Championnat de France Individuels, Coupe de France Jeunes et épreuves qualificatives régionales (2 bonus au maximum)
- bonification des matchs de double (+ 25 points au maximum / 5 parties de double au maximum)
- bonus pour absence de défaites à échelon égal et inférieur (*uniquement au classement final*)
- bonus ATP/WTA (*uniquement au classement final*)

BLOCAGES DE CLASSEMENT

Des procédures de blocages de classement pour l'année sportive suivante existent, à condition de faire les démarches nécessaires et de respecter les différents critères et délais. Les possibilités sont les suivantes :

- maternité**
- joueurs effectuant leurs études à l'étrangers (Universitaires)**
- blesse** uniquement pour les joueurs de 1^{re} série. Les joueurs des autres séries descendront et pourront être réintégrés à leur ancien classement sous certaines conditions (article 38-B des RS).

ASSIMILATION À UN CLASSEMENT

Les Commissions Régionales de Classement (4^e et 3^e Série) ainsi que la Commission Fédérale de Classement (uniquement pour les 2^e série) sont en charge des **assimilations de classement**. Les demandes peuvent être effectuées dans les cas suivants :

- joueurs possédant le **statut ND** (Non Déterminé) / **Les reprises de compétitions**
- joueurs **sous classés**. Le changement de classement doit être au minimum de **3 classements** pour le joueur classé en **4^e ou 3^e série, et de 2 classements** pour le joueur classé en **2^e série**.

ASSIMILATION À UN CLASSEMENT - PARTICULARITÉS

- l'accès au classement **40** connaît des conditions particulières d'accès et de maintien.
- le niveau présumé** est attribué quand une assimilation de classement n'est pas possible (information pas suffisamment précise sur le niveau du joueur). Le joueur possédant ce niveau présumé ne peut pas jouer en épreuves par équipes, ni participer aux championnats individuels.
- pour le classement final, après calcul, une **harmonisation** peut être nécessaire si le nombre de places sur un échelon est limité (Tops). Dans le cas où un joueur est **calculé** à un classement et **harmonisé** à un autre (en montée ou en descente), ses adversaires doivent tenir compte du classement **calculé**.
- lors du classement mensuel, un joueur montant à l'échelon « Top 40, 60, 100 » se verra attribuer le dernier numéro de l'échelon.
- un classement est applicable dès sa publication sauf dans les cas des épreuves individuelles si le juge-arbitre est dans l'incapacité d'appliquer le nouveau classement publié (épreuve en cours).